École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

AVIS DE CONVOCATION

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 4 décembre 2023, à 18 h 30, en virtuel (TEAMS)

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Madame Geneviève Lahaie, membre parent
Madame Mélissa Benoît, membre parent
Madame Sophie Boulay, membre parent
Madame Andrea Haristoy, membre parent
Madame Catherine Plante, membre parent
Madame Marie-Hélène Boudreau Picard, substitut parent
Madame Maude Châtillon, enseignante
Madame Pascale Darveau, enseignante
Madame Marie-Hélène Poulin, enseignante substitut
Madame Hélène Éthier, technicienne au service de garde
Marie-Ève Roussel, représentante du soutien
Madame Sylvie Landry, directrice

ÉTAIT ABSENT (1) :

Monsieur Luc Lapierre, enseignant

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
   Madame Benoît souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18 h 31.

2. **Revue et adoption de l'ordre du jour**
   Madame Benoît propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-20

3. **Revue et approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023**
   Madame Benoît propose que l'adoption du procès-verbal du 24 octobre 2023 soit faite à la prochaine rencontre.

4. **Suivi à la dernière rencontre**
   Pas de suivi de la direction.

5. **Parole au public :**
   Pas de public.

6. Points de décision :

6.1. Sorties éducatives, approbation ;

Présentation par la directrice de la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

Concernant le voyage à Québec pour les élèves du 3e cycle, il n'y a pas d'approbation pour le moment. Les enseignants n'ont pas encore de montants à présenter. La sortie sera approuvée à une autre rencontre. La première proposition était trop chère. Les activités seront « magasinées » individuellement et non avec une agence. La Dictée commanditée a rapporté pas mal d'argent. Le voyage sera probablement financé entièrement par les campagnes de financement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu de reporter l'approbation à la rencontre de février.

CÉ-2023-2024-21

6.2. Modification aux règles de conduite et aux mesures de sécurité (Code de vie) concernant les cellulaires ou autres appareils en classe, approbation ;

La directrice présente une modification au Code de vie de l'école-en lien avec les téléphones cellulaires ou autres appareils en classe.

Les objets électroniques personnels sont interdits sauf lors de journées spéciales. Le ministre de l'Éducation a annoncé l'interdiction du cellulaire en classe. La portion portant sur les appareils électroniques est copiée/collée du libellé du CSSP concernant le téléphone cellulaire. L'ensemble des écoles du Québec doivent approuver ce changement avant le 31 décembre 2023.

Les membres échangent au sujet de la modification au Code de vie.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la modification aux règles de conduite et aux mesures de sécurité, telle qu'elle est présentée dans le Code de vie de l'école.

CÉ-2023-2024-22

6.3. Grille-matière 2024-2025, approbation ;

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par la directrice/le directeur de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;

- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a consulté les enseignants concernant la répartition des heures d'enseignement par matière et par niveau. Il y a une marge de manœuvre pour donner, par exemple, ~~plus~~ d'heures en sciences. La directrice présente la grille-matière avec les heures par semaine d'enseignement par niveau.

Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice.

CÉ-2023-2024-23

6.4. Lecture à l'école (15103), approbation ;

Le ministère double le montant que l'école dépense pour l'achat de livres. La directrice demande aux membres s'ils sont d'accord pour que l'école mette un montant X pour acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école. Cela fait plusieurs années qu'on fait cette opération et la bibliothécaire considère que c'est encore nécessaire pour avoir une bibliothèque bien garnie. La directrice demande aux membres du conseil de déterminer le montant à utiliser pour l'achat de livres. Le montant que l'école va dépenser sera pris dans le fonds à destination spéciale (FDS) ou dans le budget école. S'il reste des fonds, on remet l'argent dans le FDS.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER cette dépense et de prendre 2 000$ dans le FDS.

CÉ-2023-2024-24

6.5. Mesure Conférences aux parents (15024), approbation ;

La mesure Aide aux parents sert actuellement à payer des conférences aux parents alors qu'il y a une multitude de ces conférences disponibles gratuitement sur les réseaux sociaux et Internet. La directrice se demande si on reconduit l'offre de conférences ou si on utilise plutôt l'argent de cette mesure pour fournir plus d'aide en classe. Un suivi sera fait ultérieurement concernant ce qu'on peut payer avec cette mesure et comment cette somme sera dépensée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la décision d'utiliser l'argent pour d'autres services que les conférences aux parents.

CÉ-2023-2024-25

7. Points d'information

7.1. Projet éducatif, information ;

Une extension jusqu'au 1er avril a été accordée à l'école pour approuver le projet éducatif. Le projet est presque terminé, il sera présenté en même temps que le plan d'action pour atteindre les cibles fixées dans le projet éducatif.

7.2. Suivi des campagnes de financement, information ;

La directrice présente les montants recueillis. Pour la campagne Recettes en pots, nous n'avons pas de nouvelles, à suivre à la prochaine rencontre. Un membre propose, pour une prochaine campagne de financement, la possibilité de contribuer à la campagne en général et non pour un élève en particulier. L'argent n'appartient pas à l'élève, il est destiné au projet, même si l'enfant n'y participe pas.

7.3. Projet Viréo, information ;

Pour financer ce projet, nous avons soumis notre candidature à la mesure 15115 (Projets jeunesse en changements climatiques) pour un virage vert. L'argent demandé était pour financer le projet de Viréo présenté à la dernière rencontre. Trois écoles ont reçu de l'argent : L'Impact, L'Envolée et Antoine-Girouard. Nous avons reçu 5 000 $. Nous avons trois ans pour utiliser cette subvention. L'école a reçu 300 $ de la députée Nathalie Roy pour le projet. Il manque 2 200 $ pour le projet. L'école va chercher une autre mesure pour trouver des fonds.

7.4. Fonds à destination spéciale ; information ;

Pas de changement, car l'argent des campagnes de financement n'a pas été déposé. Pas de mise à jour.

7.5. Lancement du nouveau logo ;

On a reçu nos chandails des Huskies. La directrice demande si l'idée d'un lancement tient toujours. Des idées seront proposées par madame Boulay par courriel au groupe. Discussion entre les membres sur les différentes possibilités.

8. Parole à la représentante du service de garde ;

Rappel de demande de personnel. Le 8 janvier est une journée pédagogique « maison » et, le 29 janvier, il y a une sortie au mont Avila.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement ;

Discussion au sujet du manque de locaux pour offrir des activités parascolaires. Les locaux sont occupés par le service de garde. Si des activités sont organisées par un organisme externe, il y a parfois un manque de communication entre l'école et les fournisseurs. L'école doit être au courant du va-et-vient des élèves.

10. Parole au public ;

Pas de public

11. **Parole à la direction ;**
Remerciements à madame Plante pour le nouveau look du Mot d'Antoine. Pour donner suite à un commentaire de parent, le conseil des élèves fera une campagne de sécurité pour la circulation autour de l'école. On va offrir plus d'aide en classe. Il y a beaucoup de défis dans les classes de petits. On travaille fort, on a à cœur la réussite des élèves.

12. **Correspondance**
Affiches pour la promotion du rôle du protecteur de l'élève, elles sont installées dans l'école.

13. **Levée de la séance**
Madame Benoît propose la levée de la séance à 20 h 8.

CÉ-2023-2024-26

Mélissa Benoît, Présidente

Sylvie Landry, Directrice